

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 juin 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

SECRETARIAT D'ÉTAT

PRÉSENTATION DU 1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Comité permanent du Secrétariat d'État.

Ce rapport est l'aboutissement de sept mois de séances tenues dans tout le pays pour étudier les critères de financement du Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État. J'aimerais faire quelques brèves observations à ce sujet.

Le rapport a l'appui de tous les partis et représente les vues des habitants de toutes les régions et des membres de tous les groupes linguistiques du Canada. Une majorité de députés de tous les partis appuient sans réserve les recommandations que nous formulons au gouvernement.

Notre rapport, qui s'intitule *Équité en matière de financement*, repose sur les principes de l'égalité et de la démocratie. On peut dire dans ce cas-ci, comme pour l'accord du lac Meech et le Sommet de Venise, que si personne n'a vu tous ses souhaits exaucés, personne non plus n'est rentré chez lui bredouille.

Il nous aurait été impossible d'en arriver à un tel consensus sans le témoignage précieux et souvent très émouvant de quelques centaines de personnes que nous avons entendues dans les dix provinces et les deux territoires. L'émotion que le comité a ressentie en voyageant dans tous les coins du pays n'a fait que s'intensifier lorsqu'il a appris que de nombreuses femmes avaient parcouru d'énormes distances pour lui faire part de leurs vues. Je me fais le porte-parole de tous les membres du comité en leur disant: «Nous vous remercions. Nous avons tenu compte de votre opinion et nous espérons que ce rapport vous récompensera de vos efforts».

Enfin, j'aimerais rendre hommage à mes collègues de tous les partis qui ont collaboré au rapport *Équité en matière de financement*. Je désire d'abord remercier mes collègues qui font partie du gouvernement: mon homonyme, le député de

Victoria—Haliburton (M. Scott), mon ami le conciliateur, le député de Welland (M. Pietz) . . .

[Français]

l'honorable député de Matapédia—Matane (M. Joncas) ainsi que l'honorable député de Châteauguay (M. Lopez) . . .

[Traduction]

. . . ainsi que notre remplaçant qui était toujours présent, le député de London-Est (M. Jepson). Je veux également remercier mes collègues de l'opposition officielle: le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) et le député de Saint-Maurice (M. Grondin). Le comité tient aussi à remercier de leur collaboration très fructueuse les deux députées du Nouveau parti démocratique qui ancrent ce rapport national dans l'Ouest du pays, la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) et la députée de New Westminster—Coquitlam (M^{me} Jewett). A elles aussi, je dis: «Merci».

J'espère que le gouvernement étudiera sérieusement les recommandations que nous formulons dans le rapport et qui visent à établir des objectifs et des critères qui assureront la pleine participation des femmes à notre société dans les années 90 et au cours du XXI^e siècle.

M. Jim Jepson (London-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Au nom du vice-président du Comité, le député de Châteauguay (M. Lopez) et en mon nom personnel, à titre de participant à part entière aux réunions qui ont eu lieu dans tout le pays, je souhaite annexer un rapport minoritaire au rapport qui vient d'être déposé.

M. le Président: Je sais que le rapport du député de London-Est (M. Jepson) soulève des questions importantes. Il me faut toutefois l'informer, ainsi que ses collègues, que le Règlement ne permet pas le dépôt d'un rapport minoritaire et que cela ne s'est d'ailleurs jamais fait. J'informe à regret le député que sa demande est contraire au Règlement.

* * *

LA LOI SUR LE TRIBUNAL D'APPEL DES ANCIENS COMBATTANTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants) demande la permission de présenter le projet de loi C-66, tendant à constituer le Tribunal d'appel des anciens combattants et modifiant d'autres lois en conséquence.